

Règlement

Top Détection Départemental Le samedi 08 Mars 2025



Article 1 – Objectif :

L'objectif de la détection est de découvrir la compétition et de jeunes talents pongistes.

Article 2 – Processus de détection :

Le processus de détection est défini par la DTN (direction technique nationale de la FFTT).

Article 3 – Catégories d'âges :

Les 3 années d'âge retenues sont, dans l'année civile, les enfants de :

Filles		
née en 2014 (Benjamine 2) Moins de 11 ans	née en 2015 Benjamine 1 Moins de 10 ans	née en 2016 et plus Poussine Moins de 9 ans

Garçons		
née en 2015 Benjamin 1 Moins de 10 ans	née en 2016 Poussin Moins de 9 ans	née en 2017 et plus Poussin Moins de 8 ans

Article 4 – Qualifications :

Le nombre de qualifiés départementaux au « Top de détection régional » est (sauf changement) :

Dans la catégorie Fille :

- 1 joueuse née en 2014
- 1 joueuse née en 2015
- 1 joueuse née en 2016 et après (Possibilité d'être qualifié en licence loisirs)*Attendre consigne ligue si pas de changement.

Dans la catégorie Garçon :

- 1 joueur né en 2015
- 1 joueur né en 2016
- 1 joueur né en 2017 et après (Possibilité d'être qualifié en licence loisirs)*Attendre consigne ligue si pas de changement

Article 5 – Organisation départementale :

L'organisation choisie par le comité des Deux-Sèvres est le Top Détection Départemental.

Article 6 – Licence :

Tous les joueurs ou joueuses ayant une licence loisir ou compétition peuvent participer.

Article 7 – Mixité :

Les filles et les garçons peuvent être amenés à jouer ensemble, selon le nombre d'inscrits.

Les différentes catégories d'âges peuvent être amenées à jouer ensemble, selon le nombre d'inscrits.

Le nombre de qualifications pour l'échelon régional reste inchangé en cas de mixité.

Le 1er de chaque catégorie sera qualifiés

Article 8 – Tenue sportive :

Le short (ou jupette) est obligatoire, ainsi qu'un maillot à manches courtes et des baskets avec chaussettes.

Le pantalon sportif (jogging) et maillot à manche longue sera toléré en cas de température basse dans la salle.

Article 9 – Déroulement de la compétition :

1/ Phase de poule de 3 ou 4 en fonction du nombre de participants

2/ Tableau à classement intégrale (dans la mesure du possible pour respecter l'heure de fin)

Article 10 – Coaching

Le coaching est autorisé.

Article 11 – Horaires :

Début du pointage : 13h00

Fin du pointage : 13h45

Début de la compétition : 14h00

Fin de la compétition : 18h00

Podium : 18h00 / 18h30

Article 12 – Récompenses :

Les quatres premiers de chaque catégorie d’âge et de sexe sont récompensés par une médaille et l’ensemble des participants reçoit une récompense de participation.

Article 13 - Inscriptions :

L’inscription est gratuite et obligatoire. avant le vendredi 28 février 2025.